

Questions orales

Or, le ministre sait pertinemment, s'il faut en croire les meilleurs renseignements dont nous disposons aujourd'hui, que les taux d'intérêt vont augmenter aux États-Unis au cours des semaines et des mois à venir. Si les hommes d'affaires, les propriétaires et les agriculteurs surveillent de près la situation, c'est qu'ils estiment que, si nous continuons bien sûr à régler notre conduite à venir un tant soit peu sur notre conduite passée, nous emboîterons le pas aux Américains.

Le ministre des Finances nous a dit que nous ne pouvions pas vraiment agir indépendamment des Américains, car nous assisterions à un exode des capitaux. Dans ce cas ne pourrait-il pas envisager d'abaisser les taux d'intérêt et d'appliquer une sorte de taxe sur la spéculation aux Canadiens qui exportent des sommes considérables pour profiter de taux d'intérêt plus élevés? Que pense-t-il d'une pareille taxe sur la spéculation comme moyen d'éviter d'emboîter le pas aux Américains?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à l'honorable député que spéculer sur ce qui peut arriver ne veut pas nécessairement dire que c'est ce qui va arriver. L'honorable député se réfère à des projections concernant l'augmentation des taux d'intérêt aux États-Unis en 1984. Ceci est possible, évidemment; mais il est loin d'être sûr que ceci se produira. J'inviterais donc l'honorable député à garder son sens des perspectives à cet égard et ne pas présumer qu'automatiquement il y aura une augmentation, par exemple, de deux points dans les taux d'intérêt aux États-Unis, comme il l'a dit.

Il a mentionné aussi la possibilité de créer une taxe spéciale sur les mouvements de capitaux vers les États-Unis. J'ai déjà répondu plusieurs fois à cette question qui a été posée par des députés du parti de l'honorable député, à la Chambre. J'ai déjà indiqué, donc, que cette solution ne m'apparaissait pas réaliste; cependant, si l'honorable député a des propositions précises à faire, s'il pense qu'il y a des moyens réalistes de mettre en œuvre une telle taxe, évidemment, j'examinerai tout cela dans le contexte d'un budget éventuel que je serais appelé à préparer.

Mais, à l'heure actuelle, je dois dire que la proposition de l'honorable député ne m'apparaît pas réaliste, et ce n'en est pas une que je suis prêt à retenir.

● (1430)

[Traduction]

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Restons-en donc au présent, si le ministre n'est pas prêt à envisager les mesures qu'il pourrait prendre à l'avenir. Aux États-Unis, ce matin, Baystate Funding, société d'épargne et de crédit du Massachusetts, offrait un taux d'intérêt hypothécaire de 9.75 p. 100, et la First Interstate Bank de Californie, offrait également un taux d'intérêt hypothécaire de 9.75 p. 100. Le scénario est le même partout aux États-Unis.

Étant donné que nos taux préférentiels sont à peu près les mêmes et que l'inflation au Canada est à peu près au même niveau qu'aux États-Unis, pourquoi donc y a-t-il un écart de 3

p. 100 entre les taux hypothécaires des banques et des sociétés d'épargne et de crédit aux États-Unis d'une part, et ceux que réclament les banques canadiennes comme la Banque royale du Canada d'autre part? Pourquoi cet écart de 3 p. 100?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): L'honorable député reconnaît qu'il y a des dispositions bien différentes dans les régimes fiscaux aux États-Unis et au Canada. Si je ne me trompe pas, par exemple, il se rappellera qu'aux États-Unis il existe une taxe sur les gains en capital provenant de la vente de sa propre maison. Alors qu'ici, au Canada, les citoyens n'ont pas à payer de taxe sur le gain en capital lorsqu'ils vendent leur maison. Ce n'est qu'un exemple des différences qu'il y a entre les régimes fiscaux des deux pays.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LES IMPORTATIONS DE BŒUF D'IRLANDE

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet de la quantité de bœuf d'Irlande qui entre au Canada depuis le début de l'année. Le ministre doit savoir que l'Irlande est devenue notre principal fournisseur de bœuf. Il doit savoir également qu'une partie de ce bœuf est débarquée chez nous à des prix qui sont parfois inférieurs de 30c. la livre aux nôtres. Si ces importations se maintiennent au même rythme, d'ici au mois d'août ou au mois de septembre nos contingents vont être atteints. Ce genre de chose nuit à nos producteurs et à nos boucheries de gros. C'est ainsi que Burns Meats, de Brandon, vient d'annoncer qu'elle va fermer ses portes au mois d'août. Cela nuit également à nos échanges avec nos partenaires commerciaux traditionnels. Le ministre voudrait-il nous dire ce que lui ou son ministère sont disposés à faire pour remédier à ce très sérieux état de choses?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, au comité consultatif des importations de bœuf, nous avons rencontré encore la semaine dernière les représentants de la Canadian Cattlemen's Association. Ils ont présenté des recommandations au ministère de l'Agriculture, à moi-même et à certains fonctionnaires de mon ministère.

Le député dit qu'il veut des contrôles à l'importation, il veut que nous les adoptions. Je ne suis pas contre. Il sait que j'y suis tout à fait favorable. Le bœuf n'arrive pas au Canada de lui-même: c'est une société canadienne qui le fait venir, qui l'achète et qui le met en vente parce qu'il coûte moins cher. S'il veut un contrôle de ce genre, qu'il le dise.

Nous avons imposé un tarif compensatoire sur le jambon qui nous vient d'Europe, de la même région; nous savons qu'il bénéficie d'importantes subventions. Mais quand je parle de ce genre de choses, quand je parle d'offre et de régulation—et au fond c'est ce qu'ils disent à l'heure actuelle—they ne sont plus d'accord.

M. Gamble: Que faites-vous à ce sujet en ce moment?